

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2011

L'an deux mil onze et le Samedi 26 Mars à 11 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Vice-président du Conseil Général.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Christine ROBERT qui donne procuration à Jean-Raoul ROSAY;
- Daniel MOTTE qui donne procuration à Lise RONDEAU ;
- Loïc MARTIN qui donne procuration à Jean-Claude LEROY ;
- Claude CHARPENTIER qui donne procuration à André PITOU.

Monsieur Paul BOURDON a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte rendu du Conseil du 04 Mars 2011 à l'unanimité.

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre des travaux de construction de la cantine scolaire l'intervention d'un bureau de contrôle technique agréé et d'un coordinateur SPS est obligatoire.

Le contrôle technique vise à prévenir les aléas techniques susceptibles d'entraîner des sinistres et à vérifier le respect des règles de l'art en matière de construction.

Trois devis ont été demandés :

SOCOTEC : 2 800€ HT

APAVE : 3 460€ HT

BUREAU VERITAS : 4 550€ HT

Le Conseil municipal décide de retenir **la société SOCOTEC pour un montant de 2 800€HT.**

Le coordinateur Sécurité et Protection de la Santé organise le chantier, en matière de sécurité et santé, où sont appelés à intervenir plusieurs corps de métiers en même temps, et ceci de manière à prévenir les risques liés à la collectivité durant le déroulement des travaux.

Trois devis ont été demandés :

SOCOTEC : 2 940€ HT

APAVE : 2 084€ HT

BUREAU VERITAS : 2 975€ HT

Le Conseil municipal décide de retenir **la société APAVE pour un montant de 2 084€ HT.**

N'ayant pas reçu à temps l'ensemble des devis pour l'assurance dommages ouvrages des travaux de construction, la décision est reportée au prochain conseil.

Le conseil prend connaissance et **accepte le devis de France Télécom** pour le raccordement du nouveau restaurant scolaire au réseau téléphonique pour un montant de 406,66€ HT.

LOTISSEMENT DU MOULIN NEUF : DOSSIER YZORCHE, REAJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN

Pour donner suite à la promesse d'achat signé le 07 novembre 2009 avec la mairie de Sergines, dans le cadre de l'acquisition de la parcelle n°46 de 770 m², Monsieur YZORCHE a fait part au conseil qu'il ne présentait plus un dossier de prêt PASS-Foncier. Par conséquent, ne pouvant plus bénéficier de la subvention de la collectivité et de l'Etat telle que prévue

initialement, le conseil décide de réajuster le prix de vente du terrain à son prix d'origine, à savoir 66 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture au conseil de la demande de la Résidence des Champs Blancs pour le prêt d'accessoires (mobilier, vaisselle, équipements de sonorisation et barnums) pour la journée des familles organisée le 02 juillet 2011. Afin de ne pas mobiliser trop de temps du personnel technique de la commune, le conseil donne son accord mais ne mettra à disposition qu'un seul cantonnier le vendredi précédent pour aider au montage des barnums ; à charge de la résidence de trouver de la main d'œuvre bénévole.
- Le Maire donne lecture au conseil du courrier d'un particulier de SERGINES qui souhaite vendre une parcelle de bois, d'une superficie de 6 ares 67, au prix de 7 € le m² à la commune. Le terrain a été classé en 1982 lors de l'élaboration du Plan d'Occupation du Sol en opération numéro 8 c'est-à-dire réservé à la création d'un espace vert par la commune. Ce terrain, situé près de l'ancien lavoir, pourrait permettre la création d'un réservoir tampon afin de récupérer le trop plein des eaux de pluies dans les rues des prés et du fossé en cas d'orages et permettre leur écoulement progressif par la suite. La commune décide l'acquisition de cette parcelle.
- Suite au désistement de la personne pressentie pour occuper le logement sis au premier étage du 66 rue des Treilles, le conseil accepte la demande de colocation de deux personnes sous réserve d'obtenir certaines garanties. Cette location pourrait se faire à compter du 1^{er} avril 2011.
- Le conseil donne son accord à la demande de la Médecine du travail de tenir leurs visites médicales, pour la commune de Sergines et ses environs proches, au sein d'un bâtiment communal. Aucun équipement spécifique n'est nécessaire.
- Le Conseil donne son accord à la proposition de Monsieur Jean-Claude LEWANDOSKY de créer des bandes jaunes de chaque côté de l'entrée du parking, rue Général Leclerc de manière à garantir une meilleure visibilité en sortie.

La séance est levée à 11 heures 55.

Le Maire,
Vice - Président du Conseil Général,



Jean-Claude LEROY.